



Commune de Sessenheim

2 place de la Mairie

67770 SESENHEIM

Tél : 03 88 86 97 04

[mairie.sessenheim@wanadoo.fr](mailto:mairie.sessenheim@wanadoo.fr)

## AVIS DE CONCESSION DELEGATION DE SERVICE PUBLIC Procédure simplifiée

- 1. Identification de l'autorité délégante** : Commune de SESENHEIM – 2 Place de la Mairie – 67770 SESENHEIM / Tel : 03 88 86 97 04 / Fax : 03 88 86 05 77 / Mail : [mairie.sessenheim@wanadoo.fr](mailto:mairie.sessenheim@wanadoo.fr)
- 2. Objet de la délégation** : Gestion et exploitation de l'accueil périscolaire de la commune de Sessenheim.
- 3. Procédure** : Délégation de service public, en application des dispositions des articles L. 1411-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et en application des articles L. 3100-1 et suivants et L. 3126-1 du Code de la commande publique, relatifs aux contrats de concession. Il s'agit d'une procédure ouverte.
- 4. Durée de la délégation** : 5 ans.
- 5. Prise d'effet de la convention** : Le 01<sup>er</sup> mars 2021.
- 6. Caractéristiques principales du contrat** : Le délégataire aura la charge de la gestion et de l'exploitation quotidienne de la structure d'accueil durant l'année scolaire. La structure est en cours de construction à l'adresse suivante : 2 rue Henri Loux, 67770 Sessenheim.
- 7. Composition du dossier des candidats** : Le dossier établi par les candidats devra être conforme aux caractéristiques détaillées dans le règlement de consultation. L'attention des candidats est attirée sur le fait que l'autorité délégante demande que soient fournies en même temps une « candidature » et une « offre ».
- 8. Critères d'appréciation des candidatures** : Les dossiers de candidature seront appréciés par la commission de délégation de service public sur la base :
  - des garanties professionnelles et financières,
  - du respect de l'obligation d'emploi des travailleurs handicapés,
  - et de leur aptitude à assurer la continuité du service public et l'égalité des usagers devant le service public.
- 9. Critères d'appréciation des offres** : Les offres seront appréciées sur la base des critères suivants, conformément au règlement de consultation :
  - La conformité des offres au cahier des charges
  - Les moyens matériels et ressources humaines affectés au service
  - La qualité du projet éducatif et pédagogique de l'établissement
  - Les conditions financières proposées
  - Les engagements en matière de développement durable liés, d'une part à l'exécution du service, et, d'autre part, à la mise en œuvre de la responsabilité sociale et environnementale du candidat au niveau global.

**10. Visite du site facultative** : Les candidats pourront se rendre compte d’eux-mêmes des contraintes sur site : 2 rue Henri Loux à 67770 SESENHEIM.

**11. Dématérialisation de la procédure de consultation sur le profil-acheteur de la commune de Sessenheim** : <https://www.marches-securises.fr>, permettant :

- Le téléchargement du dossier de consultation
- Les questions des candidats et les réponses subséquentes du pouvoir adjudicateur
- La remise des candidatures et des offres par voie électronique, obligatoire

**12. Date limite de réception des candidatures et offres** : Le mardi 27 octobre 2020 à 12h00.

**13. Instance chargée des procédures de recours** : Tribunal administratif de STRASBOURG – 31 avenue de la Paix – 67000 STRASBOURG / Tél : 03 88 21 23 23 – Mail : [greffe.ta-strasbourg@juradm.fr](mailto:greffe.ta-strasbourg@juradm.fr)

**14. Date d'envoi du présent avis à la publication** : Le lundi 21 septembre 2020.

Le Maire

Raymond RIEDINGER